ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

récupération

Question écrite n° 40162

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés pour certaines entreprises de gérer le passage du taux de TVA de 20,6 % à 5,5 %. En effet, ces sociétés achètent leurs fournitures à 20,6 % et facturent leurs ventes à 5,5 %, ce qui génère un avoir fiscal important qui augmente au fil des mois. La restitution de ces sommes qui, selon les services fiscaux, ne peut se faire que plusieurs mois après la demande de remboursement entraîne pour ces sociétés de graves problèmes de trésorerie les contraignant à restreindre leurs investissements. Il lui demande quelles mesures rapides seront prises pour éviter des conséquences économiques difficiles qui risqueraient de détourner le bénéfice de cette mesure.

Texte de la réponse

L'application du taux réduit de la TVA aux travaux portant sur les locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans crée une différence de taux entre la TVA collectée et la TVA déductible susceptible de rendre un certain nombre d'entreprises du secteur du bâtiment créditrices. Les mesures déjà prises pour accélérer le traitement des demandes de remboursement permettent aujourd'hui d'instruire la majorité des dossiers de remboursement dans un délai moyen de cinq semaines à compter de leur dépôt. L'administration fiscale s'attache donc à instruire ces demandes dans les plus brefs délais, tout en évitant des restitutions erronées. S'agissant des difficultés spécifiques rencontrées par les petites entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition, la loi de finances 2000 donne la possibilité aux redevables, sous certaines conditions, de moduler à la baisse leurs acomptes trimestriels et d'imputer sur lesdits acomptes la taxe déductible afférente aux immobilisations. Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre cette disposition dès l'acompte exigible en décembre 1999.

Données clés

Auteur : M. Patrick Lemasle
Circonscription : Haute-Garonne (7e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40162
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 259
Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1627